

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 8 avril 2021

Date de convocation : 30 mars 2021  
Date d'affichage : 30 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le huit avril,

À vingt heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Mylène Garcin, Valérie Grange, Marc Jaubert, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Karine Mouret, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Grégory Risbourg, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

**Procurations de** : Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Marc Duval à Emilie Bastie, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gouirand à Nathalie Lebouc, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Catherine Serra, Bernadette Vitale à Eve Maurel

**Absents et excusés** : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Mariane Domeizel

Madame Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-041  
Convention attributive d'une aide européenne FEDER  
Aménagement Etang de la Bonde - Phase II

Rapporteur : Geneviève Jean

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit,

Afin de financer son projet d'aménagement de l'étang de la Bonde, COTELUB a sollicité des subventions européennes auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Par courrier du 6 janvier dernier, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a notifié à COTELUB l'attribution d'une aide de 86 000 € du FEDER (pour la phase 2 de l'opération).

L'attribution de ce montant doit faire l'objet d'une convention qui définit les modalités et conditions du versement du montant attribué et notamment :

- Réaliser l'opération concernée avant le 31/12/2022 (date prorogeable par avenant) ;
- Respecter les obligations de publicité sur la participation européenne ;
- Respecter la règlementation commande publique ;

Cette convention est signée avec la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui est l'autorité de gestion du FEDER.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRONOVITCH  
Président

